Dispositif du Pôle Universitaire d'Innovation de Lille

Financement de stages de recherche en lien avec les entreprises (SRLE)

PUI Lille - Pôle Universitaire d'Innovation

Lauréate en juillet 2023 de l'appel à propositions ANR « Pôle Universitaire d'Innovation », l'Université de Lille fédère pour ce projet 4 établissements de recherche (CNRS, Inserm, Inria, INRAE), 2 écoles d'ingénieurs (Centrale Lille et IMT-Nord Europe), 2 filiales de transfert (SATT Nord et Inserm-Transfert), 1 incubateur « Allègre » (Eurasanté), et le CHU de Lille.

Le Pôle Universitaire d'Innovation vise à mettre en œuvre et coordonner une stratégie commune d'innovation autour de 3 axes majeurs : les partenariats de R&D avec les entreprises, le développement de technologies de rupture issues de la recherche et la création de startups deeptech.

Chercheurs, Enseignants-Chercheurs,

Bénéficiez d'**un financement** pour **proposer des stages de recherche** aux étudiants de niveau master 2 ou dernière année d'école d'ingénieur :

Amorcez une collaboration avec une entreprise autour d'une problématique R&D

Participez à la valorisation de vos travaux de recherche en explorant des domaines d'application potentiels

Présentation du dispositif SRLE

Afin d'**encourager et d'amorcer de nouvelles collaborations de recherche-innovation** entre les unités de recherche et les entreprises, le PUI met en place un nouveau dispositif de financement de stages de masters et d'ingénieurs en dernière année.

Ce dispositif a pour objectif d'augmenter le nombre de doctorants en lien avec des entreprises par des contrats doctoraux de type public-privé, notamment de type *« CIFRE »*[1], en

[1] « Les CIFRE ». enseignementsup-recherche.gouv.fr, www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510.

Ce projet a été financé par l'État dans le cadre de France 2030.

accord avec la mission nationale lancée le 17 novembre 2023 sur la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société.

Le stagiaire, au sein de votre équipe de recherche, travaillera en étroite collaboration avec l'entreprise sur la phase préalable de recherche (état de l'art, réalisation des premiers travaux susceptibles de lever les verrous scientifiques et technologiques, tests de faisabilité du projet, préparation du sujet de recherche de la future thèse…).

À la fin du stage, si le projet doctoral est validé et si les acteurs autour du projet sont en adéquation, le PUI Lille vous accompagnera dans vos démarches pour favoriser **la poursuite de la collaboration**, notamment au travers d'un contrat doctoral de type CIFRE.

Les modalités

Durée du stage	Étudiant(s) concerné(e)s	Entreprises ciblées
5 à 6 mois	**Master 2 ou dernière année d'école d'ingénieur**	**Start-up, TPE, PME, ETI**

Chercheurs et équipe de recherche de préférence sans historique de collaboration avec l'entreprise

Aide proposée : gratification du stagiaire sur fonds PUI au taux horaire maximum règlementaire. Les frais d'environnement non subventionnés, peuvent être financés par l'entreprise. Un contrat de collaboration simplifié doit être rédigé entre l'établissement et l'entreprise

Échéancier et modalités de dépôt : envoi du dossier de candidature, au fil de l'eau, par mail. **Téléchargez le dossier de candidature accompagné de la lettre d'intérêt.**

Critères de sélection : Le projet étant susceptible de déboucher sur une thèse CIFRE ou tout autre contrat doctoral en lien avec une entreprise (*par ex.* allocation de recherche de la Région en lien avec une entreprise), la qualité du partenariat et l'organisation du projet seront en particulier examinés. La sélection sera effectuée par un comité issu du PUI.

Pour tout renseignement :
pui-stages@univ-lille.fr

Ce projet a été financé par l'État dans le cadre de France 2030.